

composé des professeurs de chaque section, un Conseil de haute surveillance de la foi et des mœurs, composé des grands dignitaires ecclésiastiques, et deux Comités d'affaires, indépendants l'un de l'autre.

Par la formation du Syndicat financier de l'Université Laval à Montréal, le Séminaire de Québec, tout en continuant de donner son concours moral, s'est complètement désintéressé de l'administration financière de la Section de Montréal, et le Syndicat, en prenant en main la gestion financière de cette Section, trouve, il est vrai, des revenus suffisants pour pourvoir aux dépenses courantes, soit dix-huit ou vingt milles dollars, mais il ne possède pas des sources de revenu assez sûres pour entreprendre des constructions considérables, car les revenus qu'il pourra se créer dépendent, en grande partie, des constructions elles-mêmes.

Comme l'enseignement universitaire à Montréal est le couronnement naturel des œuvres si honorablement accomplies par le Séminaire de St Sulpice depuis la fondation de Ville-Marie, cette couronne revient de droit à cette illustre et vénérable maison. Aussi bien, nous n'hésitons pas à reconnaître que le Séminaire de St. Sulpice est aujourd'hui la seule corporation catholique dont les ressources et le crédit puissent sauver la situation. L'œuvre a besoin de son puissant appui, et nous le sollicitons instamment, en offrant au Séminaire la part d'administration qu'il a le droit d'exiger et en la lui offrant aussi grande qu'il la peut désirer. Nous voulons même que cette part soit assez large pour que l'œuvre devienne spécialement sienne.